

CHRONOLOGIE DE GRISSELLES

DE 750 A 1600

PAUL GACHE

Ce document est la retranscription effectuée par Jean-Paul THIERRY en novembre 2008 d'un document dactylographié en mauvais état de conservation.

La présentation initiale du document a été conservée. Seuls certains commentaires initialement inclus dans le texte ont été mis en notes de bas de page pour faciliter la lecture du texte.

Chronologie de Griselles de 750 à 1600

--ooOoo--

Vers 740 - 760 :

Dévolution à un leude austrasien *Randgisl*¹ du secteur du sud de la *Clairis* où il plante sa curtis *Randgislis*, d'où *Cortranglis*, *Cotrangis*. Cette curtis², sans doute tôt abandonnée comme habitat à la féodalité, a été désignée en latin populaire comme *Platea palis*, le plan des pieux, mis en français médiéval *Placepelée*, le sens de *palis* ayant été perdu de vue, encore utilisé en 1404.

Ce site se trouve à 300 mètres au nord de la vallée du rû *Saint Clair* et à 400 mètres à l'ouest de la ferme de *La Hutte* (size sur la commune de *La Selle en Hermois*, au carrefour de l'allée conduisant de *Bois-le-Roi* à *La Hutte* et d'une traversière venant du *chemin des Bœufs*. Au fond d'un encorbellement de la petite vallée du rû *Saint Clair*, c'était encore il y a 50 ans un site dénudé, rectangulaire, assez vaste (80 mètres sur 50 environ, un peu inexplicable au milieu du *bois de Noues*).

A défaut du centre du fief, les parties de ce fief ont conservé son nom jusque de nos jours : bois, prairie et terres de *Cotrangis*, souvent attestés en des formes intermédiaires les siècles passés.

Etat à l'âge féodal 960 - 1060 :

- Survivance de deux anciens fiefs francs (antérieurs par conséquent au départ de cette chronologie) en vallée : la cour d'*Adalbert* ou *Caubert* (qui par le fief *des Noues* annexera *Cotrangis*) et la cour des prés de *Griselles* (ancêtre du 2^{ème} des 4 châteaux de Patron).
- Une communauté de clairière forestière se maintenant depuis l'âge celtique et qui deviendra *Bois-le-Roi*.
- Suppression (sans doute par les Hongrois en 935) d'une communauté céréalière de plateau sur les ruines de laquelle se développent des épineux, origine de *La Ronce*.
- Etablissement (ou rétablissement) un siècle après le passage des Hongrois d'une modeste église sur l'avancée du plateau nord vers la *Clairis* la moins boisée. Le mot bas-latin d'*ecclesiola* (diminutif d'*ecclesia*) n'apparaît qu'au IX^{ème} siècle et ne devient courant qu'un peu après l'an 1000. Le site est donc désigné par ce qui le caractérise. On peut douter qu'il ait valeur paroissiale. Il désigne implicitement en latin d'église une annexe. *Griselles* reste sans doute incorporée à *St Eloi de Ferrières*.

1068 : Suite à une lutte familiale entre membres de la famille des comtes du *Gâtinais*, le roi *Philippe 1^{er}* assoit sa suzeraineté, encore indirecte mais réelle, sur l'essentiel

¹ *Randgisl* = responsable de rivage ou de rivière ou de bois, *Gisèle* est la forme féminine de *Gisl*.

² Curtis = cour

du *Gâtinais*, notamment le secteur de *Ferrières*. On passe donc à une féodalité contrôlée. C'est aussi la période de multiplication des constructions en dur (et non plus partiellement en dur), qu'il s'agisse d'églises ou de châteaux, de remparts et des ponts.

Vers 1090 :

Emergence à partir de ces constructions en dur de 3 familles vassales sur le territoire de *Griselles* : les *Villani*, les *Pagani* et les *Vitali* ou *Vituli*. Les *Villani* sont les habitants du domaine rural de *Ferrières* sur *Griselles*, puis les fermiers receveurs de ce domaine, à l'origine de *Courvilaine*. Les *Pagani* sont par excellence des cultivateurs, les paysans de la clairière bûcheronne et pastorale dite plus tard *Bois-le-Roi*. Les *Vitali* ou *Vituli*, d'origine moins claire³, n'en sont pas moins les créateurs du château du bourg de *Griselles*.

Période 1105 - 1140 :

Henricus Villanus (*Henri Villain*), détenteur de *Courvilaine*, mentionné à plusieurs reprises (*Néronville*) et à propos de biens proches.

1127 : Délimitation du fief propre de l'abbaye de *Ferrières*, par accord avec le roi *Louis VI* qui place le tout sous sa garde spéciale. Du côté de *Griselles*, servent de repères limitrophes la terre de *Broville*, le champ *Girard*, le lieu de *Mali Consilii*, la *Cléry* (*Clareia*), la terre et le bois de *Morinum Casnetum*⁴.

Broville, première forme écrite d'*Ambreville*, en est en même temps une forme défectueuse tant par élision que par rhotacisme propre à l'articulation locale, le nom réel étant *Amblaville*⁵.

Le champ *Girard* correspond à l'espace, ultérieurement en partie reboisé, autrement dit la plaine, les terres, les vignes et les bois de *Bois Planté*.

Quand au lieu de *Mali Consilii* ou du *Mauvais Conseil*, il semble que ce soit, en langage monastique, le secteur des *Roches*, par allusion à son contenu païen. Ce qui concerne *Griselles* est donc extrêmement limité. Ce n'est que par vassalité que l'abbaye de *Ferrières* peut avoir des droits sur des parties de *Griselles*.

D'ailleurs, à la même date, ou en 1131 - 1132 à son retour de *Courtenay*, *Louis VI* donne son investiture à *Henri de Ferrières* pour le fief de *Courvilaine* dont dépend *Thorailles*. C'est évidemment le même *Henri Villain* désigné en raison non de ce qu'il possède, mais de ce dont il est l'homme lige (autrement dit l'abbaye).

³ Si c'est *Vitali*, le mot peut être un diminutif de *Guy* ou un nom abbatial signifiant « relatif à la vie surnaturelle ». Si c'est *Vituli*, le mot désigne un éleveur de bétail, principalement de veaux.

⁴ *Chênaie du marécage*, autrement dit « *le Mardeleux* »

⁵ Domaine soit d'un *Amal* - titre de noblesse germanique au VI^{ème} siècle, soit d'une femme germanique nommée *Ambla*, même période.

Cet acte est au surplus le point d'origine de l'extension ultérieure de la *seigneurie de Ferrières* remontant le cours de la *Cléry*.

1138 : Mention dans le cartulaire de *Ferrières de Paganus puer*⁶ : ce sont des membres de la lignée du château qui va, modifié, s'appeler *Bois-le-Roi*.

1138, mars et 24 mai :

Le roi *Louis VII* à *Ferrières*. C'est le moment où par transaction et sans doute rénovation, le castel des *Payen* devient le château royal de *Bois-le-roi*. Ce castel existait sûrement en même temps que celui des *Courtenay* anciens aux *Bourguins* (1116).

Louis VII y viendra à maintes reprises avec *Aliénor d'Aquitaine*, sa première épouse⁷, puis avec *Constance de Castille* et surtout avec *Alix de Champagne* à partir de 1160, laquelle, pour ne pas quitter les lieux, se fera octroyer dans son douaire le *château des Pins* à *Mérinville* où elle résidera après le décès de son mari en 1180.

Ce château de *Bois-le-Roi* est ainsi le premier à porter ce nom. *Bois-le-Roi* en forêt de *Fontainebleau* n'apparaît qu'en 1163. Le nom est commun en seconde moitié du XII^{ème} siècle⁸ pour désigner un réel château en petit quadrilatère à 4 tours dont la principale flanquant le logis sert de donjon, suivant les habitudes du temps de *Louis VII*, et nullement un rendez-vous de chasse ou un pavillon de chasse, type de bâtiments qui n'existaient pas avant la seconde moitié du XII^{ème} siècle.

C'est une résidence effective, avec protection entière (doutes, etc...) et un officier mestelier⁹, en même temps concierge du bois lié au fief, avec personnel comme en toute maison royale (château) dont le nombre, limité, correspond à celui des Châtellenies royales.

Evidemment, la résidence n'exclut pas la chasse, mais la chasse n'est pas le motif principal de l'établissement.

1164, 12 octobre :

L'acte pontifical du pape *Alexandre III*, appelé « la grande charte de *Villechasson* » mentionne pour la première fois par écrit *Ecclesiolam*, au singulier *Griselles*. Il n'y a donc alors à *Griselles* qu'une seule petite église ou chapelle. C'est évidemment celle aux 3 baies romanes survivant dans le mur de l'ancien presbytère. Mais leur taille implique alors un édifice sinon récent, du moins refait récemment.

⁶ *Payen l'enfant*, autrement dit *Payen II*, fils d'un *Payen* précédent

⁷ Son opération vigoureuse contre *Châtillon-sur-Loing* en 1143 est sans doute partie de là.

⁸ Comme *Bois l'Evêque*, *Bois le Comte*, *Bois ...* le nom d'un seigneur.

⁹ On dira plus tard maître d'hôtel.

De fait, *Alexandre III* confirme aux religieuses de l'abbaye de *Rozoy*¹⁰ « ce que vous possédez à *Griselles* dans l'aître, en dîmes et autres terres ».

Il n'y a qu'une église paroissiale qui a une aître et la possession est récente puisque *Rozoy*, créée vers 1112, n'a guère commencé à recevoir de biens plus au sud que vers 1150 quand les *Courtenay* royaux se substituent aux *Courtenay* anciens. Il devait donc y avoir depuis peu de temps une modification à l'église pour qu'on puisse disposer alors de son aître. D'où il résulte que l'église aux 3 baies date de 1140 environ¹¹ et que la donation, recherchée car avoir un aître assurait un pouvoir dans la paroisse, provient à peu près sûrement de *Louis VII*, frère de *Pierre de Courtenay* qui, là, n'avait pas la seigneurie.

Il est manifeste que ce choix vise à limiter l'emprise de *Ferrières* sur *Griselles* et est à l'origine de la collation alternative de la cure tantôt par l'abbé de *Ferrières*, tantôt par un autre collateur qui à la fin du régime sera l'archevêque de *Sens*.

L'identification *Ecclesiolum - Griselles* est certaine car *Alexandre III*, après avoir indiqué les biens de *Rozoy* à *Egriselles le Bocage* (*Ecclesiolarum*, au pluriel), précise « *aliam Ecclesiolum* », l'autre « *Egriselles* » pour désigner sans doute possible ce que nous nommons *Griselles*. Donc au plus tard vers 1140 - 1150, *Griselles* a cessé d'être une simple annexe de *Ferrières* au spirituel et est pleinement devenu paroisse.

1171 : Date traditionnelle donnée pour la concession des usages en forêt (paison de 2 porcs par ménage, droit de ramassage de bois sec et gisant pour le chauffage, de bois vert en des cantons désignés) à la communauté de *Bois-le-Roi*.

En fait, il a dû y avoir simultanément dans la donation des mêmes usages par les deux frères, *Louis VII* pour *Bois-le -Roi* et *Pierre de Courtenay* pour *Paucourt*, dans le même massif forestier dont le roi (au sens de l'Etat) était l'unique tréfoncier. Ce qui reporte la date, lue de façon incertaine par le scribe qui l'a recopiée (et qui dit son incertitude) aux environs de 1160-1163.

Compte tenu des règles relatives aux agréments d'usages, la communauté bénéficiaire ne comptait pas moins d'une vingtaine de ménages, ce qui suppose qu'alors, avec le personnel du château, *Bois-le-Roi* avait une centaine d'habitants.

1171 : Mention dans le cartulaire de *Ferrières* de *Regmandus Vitalus* de *Eglisolis*, *Raymond Vitalus* (ou *Vitulus*) de *Griselles*. Mais cette fois *Eglisolis* est au pluriel. Donc peu après l'érection paroissiale, dans sa maison-forte, ce *Vitalus* ou *Vitulus* a construit sa propre chapelle seigneuriale, origine du chœur de l'église actuelle, sur l'éperon de *Griselles*.

Il est d'ailleurs certain que dès ce temps, il y avait une troisième chapelle à *Bois-le-Roi* car tous les châteaux royaux avaient leur chapelle.

¹⁰ Qui est bien encore pour quelques années à *Rozoy le Vieil* et pas encore à *Sainte Rose* ou *Rozoy le jeune* à *Ervauville*.

¹¹ Faisant suite à une autre pouvant remonter au IX^{ème} siècle.

1184 : Organisation par *Philippe Auguste* de la gruerie de la forêt.

1202 : *Du Pin*, la reine-mère *Alix de Champagne*, fait des donations aux religieuses de *Rozoy* (implicitement confirmatives de leurs droits précédents à *Griselles*).

1202 : L'index des féodaux du Royaume, dressé à la demande de *Philippe Auguste*, mentionne parmi deux concernant *Griselles* dans la baillie de *Château-Landon* :

- *Gaufridus de Cruerlis*, *Geoffroy* du fief des affaires de la gruerie,
- *Paganus de Bosco-Regis*, *Payen* de *Bois-le-Roi* (gastelier du souverain à *Bois-Le-Roi*),
- *Uxor Hugonis Vituli defuncti*, la veuve de feu *Hugues Vitulus* (ou *Vitalus*)
- Le valet (héritier non majeur) *Robertus Emblachat*, *Robert* du beffroi d'*Ambreville*¹²

On voit, avec en quelque sorte le sceau officiel, la continuité de certaines familles et fiefs de *Griselles*.

1209 : *Philippe Auguste* semble avoir été très peu tant à *Ferrières* qu'à *Bois-Le-Roi*, sans doute, entre autres motifs pour ce dernier, parce que l'architecture poliorcétique avait fait d'immenses progrès depuis son père, habituant à une vie dans des châteaux nettement plus amples que ceux de style « *Louis VII* » dont se contenteront longtemps la plupart des petits seigneurs locaux. En cette année, le roi constitue en *Gâtinais* et en forêt d'*Orléans* un apanage pour son fils *Louis* (futur *Louis VIII*), marié depuis le 23 mai 1200 avec *Blanche de Castille*.

De ce fait, comme princesse mariée à l'héritier, puis comme reine, enfin comme reine-mère et à deux reprises régente, *Blanche de Castille* conservera *Bois-le-Roi* jusqu'au 26 novembre 1252. D'où les souvenirs attachés à ses séjours multiples en ce château, surtout du temps où elle était princesse et épouse du roi régnant, mais attachée aussi son fils *Saint Louis*.

Il est remarquable en effet, d'une part que *Louis VIII* et sa femme, en réaction contre *Philippe Auguste*, préférèrent les petits châteaux « *Louis VII* »¹³, d'autre part que la chancellerie de *Saint Louis* n'éprouve le besoin de dater ses actes de *Ferrières* qu'après le décès de *Blanche de Castille*¹⁴.

A une date indéterminée, mais proche du décès de *Blanche de Castille*, et dans tous les cas avant le 1^{er} décembre 1254, *Bois-le-Roi* cesse d'être en propre au souverain, étant inféodé par le roi à la famille la plus idoine, celle des descendants des *Pagani* de *Bois-le-Roi*.

¹² *Chat* a en effet souvent alors le sens de galerie couverte, beffroi : comprendre qu'*Ambreville* n'avait sans doute alors qu'une tour.

¹³ Le cas de *Bois-le Roi* n'est pas unique.

¹⁴ Autrement dit, le roi auparavant, allant à *Ferrières*, résidait en fait à *Bois-le-Roi* ainsi que sa chancellerie.

Après 1214 :

Fondation du prieuré *Sainte Venise de La Ronce*. Il s'agit bien d'un prieuré rural, à 6 religieux (celle de 6 cellules), avec cloître, chapelle, ferme, destiné à l'apostolat rural des lieux à l'écart comme toutes les fondations sans exceptions des Augustins de *Notre Dame de Flotin*. La règle de ces religieux était extrêmement stricte et ils ne se livraient nullement à une activité hospitalière.

Le fondateur de *Flotin*, le vénérable *Guillaume de Tournéel*, décède peu après sa fondation en 1180. Pratiquement toutes les fondations des prieurés issus de *Flotin* furent réalisées dans les 35 années suivantes, ce qui donne déjà une date limite à cette fondation.

Sainte Venise de La Ronce est une du petit groupe de celles sur lesquelles on possède le moins de renseignements car le dossier médiéval de *La Ronce* a été perdu à *Flotin* (sans doute dès la guerre de Cents Ans).

Une autre référence d'origine est le nom *Sainte Venise*, abréviation populaire surtout gâtinaise de *Sainte Véronique*. Si, déjà, le peu qu'on sait, même indirectement, sur le prieuré de *La Ronce*, va dans le sens d'une des plus attractives créations de *Flotin*, ce patronage renforce cette orientation. On sait en effet que c'est *Beaudouin II de Courtenay* dit *le Porphyrogénète*, né à *Constantinople* en 1217, seigneur de *Courtenay* de 1228 à 1241, empereur de *Constantinople* à partir de Pâques 1240 qui envoya comme empereur à la région curtinienne dont il allait cesser d'être le seigneur les reliques de *Sainte Véronique* qui ont valu au même moment à plusieurs chapelles de se placer sous le patronage de *Sainte Venise*.

Les reliques sont donc arrivées soit en 1240, soit en 1241, juste après la réception de la Couronne d'Epines en août 1239 et dont il était aussi le donateur.

Bien sûr, il est possible que le prieuré ait été fondé auparavant sous un autre patronage et qu'il ait choisi celui de *Sainte Venise* ensuite en raison de cette arrivée de reliques. Mais nous n'avons aucune preuve d'un tel changement (arrivé souvent).

On doit donc, en l'absence d'autres preuves, dater de 1241 le prieuré *Sainte Venise de La Ronce*.

Où était-il ? Il est fort possible que les événements et destructions successives l'aient fait changer d'emplacement. La reconstitution, après coup, à partir des ultimes éléments apparents (écrits ou au sol), laisserait croire qu'il était à la *Petite Ronce*¹⁵. Mais ces éléments appartiennent très vraisemblablement aux étapes dernières d'une institution qui a dû être reconstruite au moins deux fois, et à chaque fois en plus modeste, dans des conditions qui n'étaient pas celles primitives.

Or les textes anciens (éloignés du lieu en cause) disent le plus souvent « *Le prieuré de la Grande Ronce* ». Ils ne représentent pas non plus une garantie

¹⁵ J'ai naguère écrit en ce sens au *Dr Mazingarbe*.

formelle. Mais dans l'état présent, nul ne peut conclure avec certitude. Il a été si fréquent de voir un prieuré reconstruit sur l'emplacement de sa ferme ou de son exploitation moins détruite et l'inverse qu'il faudra des preuves formelles pour en décider.

Vers 1230 :

Telle est, selon l'apparence, la période de construction (ou mieux de reconstruction) du pont du grill de Corbelin sur un site utilisé depuis un grand nombre de siècles (et sans doute plus d'un millénaire).

Tout ce qui est relatif à Corbelin au sens large est bien antérieur à la période considérée ici.

1242 : Mention de *Guillaume dit Le Hongres* (charte de *Pontfraud*), nom qu'on retrouvera périodiquement à *Griselles*, bien que la branche majeure se soit dès ce siècle fixée à *Courtenay* et dans le secteur *Domats - Sens*.

1235, décembre :

Guillaume Villanus, écuyer, garant d'une vente de dîmes à *La Selle en Hermois*, faite par les *Burez* et *Philippe de Montbouy*, homme d'armes, au chapitre de *Sens*.

1251 : Nouvelle mention de « *Eglisolis* », de *Griselles*, signe que le pluriel est bien définitivement adopté pour désigner *Griselles* en latin.

1257 : Mention dans le cartulaire de *Ferrières* de l'existence de « plusieurs étangs près de *Griselles* », sans doute à mettre en rapport avec les moulins pour assurer la continuité de leur fonctionnement même par basses eaux de la *Cléry*.

1254-1265 :

Au cours de plusieurs séjours à *Ferrières*, *Saint Louis*, en raison de ses itinéraires, s'est rendu au moins une fois à *Griselles*. Notons ici l'ordre des choses de ces déplacements :

- Alors une famille vit avec 1 denier par jour (1 livre ½ par an), un fief moyen rapporte 8 livres par an, une journée du souverain et de sa cour (services) coûte 100 livres par jour.
- Aujourd'hui une famille vit avec 235 F par jour (85 000 F par an), une PME analogue à un fief ordinaire rapporte 4 000 000 F par an, une seule journée à la présidence du conseil des ministres coûte 350 000 000 F.

Contrairement à l'avis communément partagé, la distorsion n'a jamais cessé de s'accroître (les frais salariaux ou de personnel étant dans chaque cas retirés des revenus ou des dépenses).

1270 : Croisade à *Tunis* à laquelle a probablement participé *Jean de Rance*, seigneur de *Griselles*. Pour les autres croisades, les noms de très peu de participants sont connus, mais est-il de ce *Griselles*-ci ? En ce cas, ce serait sans doute un des successeurs des *Vitali - Vituli* du château du bourg.

1272 : Enquête de *Guillaume de Prunay* (ou *Prunelay*) sur *Guillaume Aubert*, concierge de la forêt de *Paucourt*, et ses sergents. Alors que des dizaines de témoins dont on a les noms et les dépositions à *La Selle en Hermois*, *La Chapelle Saint Sépulcre*, *Paucourt*, *Amilly*, *Montargis*, *Châlette*, *Lancy* et *Cepoy* sont interrogés, aucun de *Bois-le-Roi* ou de *Griselles* n'est convoqué¹⁶.

C'est la confirmation que la forêt de *Bois-le-Roi* et *Griselles* n'est pas du ressort de la gruerie de *Paucourt* et baillie de *Montargis - Cepoy*, mais bien de la gruerie et baillie de *Château-Landon*, et que si le souverain est tréfoncier direct en gruerie de *Paucourt*, il ne l'est qu'indirectement, par suzeraineté, en forêt de *Bois-le-Roi*. Ce que confirme l'acte suivant.

1272 : Alors qu'il construit le château de *la Salle* à *Paucourt*, le roi *Philippe III le Hardi* achète à *Geoffroy de Bois-le-Roi*, écuyer, et à sa femme *Gilette*, « *nemus defuncti Pagani* », le bois de feu *Payen* (sans doute le *Paganus* de *Bosco Regis* de 1202, vraisemblablement ancêtre de *Geoffroy de Bois-le Roi*).

Son étendue comprenait tout l'espace forestier compris entre la *Pierre du Gris Vilain* au *Puits de l'Abîme* entre le *rû de la Perche* (*Fondreau*) et la route de *Ferrières* à *La Chapelle Saint Sépulcre*.

Le souverain marque ainsi le désir de contrôler directement la plus belle partie de la forêt, les cantons de *Belles Lances* (plus hautes futaies) et de *Beaumont*, pour constituer la réserve royale (origine de la réserve domaniale).

L'ensemble sera dit « *bois feu Payen* » jusqu'au XVI^{ème} siècle. On dira ensuite « en *Beaumont feu Payen* », le mot s'altérant finalement en « *feu Pain* ».

Ainsi initialement avant 1272, la forêt de *Bois-le-Roi* s'étendait jusqu'à la *Pierre du Gros Vilain*, le gros de la forêt étant pratiquement partagé également entre les communautés de *Bois-le-Roi* et de *Paucourt*.

A cette époque existaient certainement :

- le *chemin des Usages Paniens* conduisant à la glandée *des Usages* à partir de *Bois-le-Roi* depuis un bon siècle,
- le *chemin des Mulets* ou *des Meuniers* menant au *moulin du Gril*, sans doute plus ancien encore, (sauf probable changement d'itinéraire) ;
- le *Chemin des Morts*, direct pour mener les défunts de *Bois-le-Roi* à l'église et cimetière de *Griselles*¹⁷.

¹⁶ Phrase reconstruite.

¹⁷ Cimetière d'un emploi plus récent car les habitants de *Bois-le-Roi* avaient pu auparavant enterrer leurs défunts à *Ferrières*.

1274 : Mention dans les actes de la châtellenie de *Courtenay* du « *seigneur de Caubert* » et de « *Jean d'Amblain* » (*Ambreville*).

1282 - 1284 :

Il est possible (non certain), au vu de ses itinéraires, que *Philippe III le Hardi* soit passé une fois à *Griselles* en cette période.

1285 : Obligation envers le Chapitre de *Sens* de 30 livres parisis par *Robin Rimbaud* et autres pour acquitter le prix du bail des dîmes d'*Egrisses les Ferrières*.

C'est le signe que le Chapitre de *Sens* a, alors ou peu auparavant, été substitué à l'abbaye de *Rozoy* et comme détenteur d'une partie des dîmes de *Griselles* et comme collecteur par alternance de la cure de *Griselles*.

Il est probable que la grange aux dîmes de *Courvilaine* date de cet intéressement du Chapitre de *Sens* aux dîmes de *Griselles*. Très riche, le chapitre de *Sens* faisait élever sur les quelques paroisses de sa juridiction de remarquables granges aux dîmes¹⁸.

1287 - 1300 :

Au vu de ses itinéraires, *Philippe IV le Bel* a pu passer une ou plusieurs fois à *Griselles* en cette période.

1301, décembre :

Mention de *Jean de Villaine*, veneur du roi. Sous toutes réserves, c'est le dernier connu du nom.

1319, mai :

La famille de *Payen de Bois-le-Roi* étant éteinte avec le décès de *Jean de Bois-le-Roi*, *Philippe V le Long* qui a récupéré *Bois-le-Roi* par déshérence, l'attribue à *Pierre* et *Guillaume de Machau* (JJ 59, n° 35). Il semble que la déshérence comprenant aussi *Courvilaine*, il ait gardé le château.

1320, novembre :

Philippe V le Long réside à *Courvilaine*. Il y signe l'acte JJ 60, n° 9 par lequel pour indemniser *Ameline de la Motte*, veuve de *Jean de Bois-le-Roi*, des ravages commis dans ses propriétés par les bêtes sauvages de la forêt royale de *Paucourt*¹⁹.

Il concède à *Ameline* et ses héritiers (sans doute de son côté ou nés d'un autre mariage que celui avec *Jean de Bois-le-Roi*), pour leur maison de *La Motte*, le

¹⁸ Phrase réorganisée pour la rendre plus compréhensible.

¹⁹ Avec la suppression récente des loups, vers 1285, les sangliers et autres s'étaient multipliés.

même droit d'usage que celui dont jouissent dans la dite forêt les habitants du village de *Bois-le-Roi*, à condition que la reine *Clémence de Hongrie* y consente, avec injonction d'application de cette décision au maîtres des Eaux et Forêts.

La Motte est-elle le *château de La Motte à Paucourt* ? Cela paraît douteux, le nom initial du *château de la Fontaine* ? Cela semble aussi aléatoire, ou un château en vallée que rappellerait le nom du *pré des Mottes* ? On ne peut guère décider, sauf qu'implicitement *La Motte* en cause est dans un périmètre voisin de *Bois-le-Roi* pour recevoir le même usage et être touchée par les animaux de la forêt. L'allusion à *Clémence de Hongrie* tient à ce que cette reine de France a dans son douaire le baillie de *Château-Landon*. Cet acte est confirmé et explicité par un autre (JJ60, n° 119) de mars 1321. L'ensemble reprend par circonstance les données des usages concédés à *Bois-le-Roi* et en constitue implicitement une confirmation.

1325, janvier :

Le roi *Charles IV le Bel* séjourne à *Courvilaine* avec sa chancellerie.

1326 : *Jean Le Hongre* est garde du scel de la prévôté de *Courtenay*.

1332 : Mention comme personne imminente et compétente en matière forestière de *Baudouin d'Amblein*, sollicité pour avis par les enquêteurs royaux, habitant Montargis.

1332, juillet :

Le roi *Philippe VI de Valois* séjourne à *Courvilaine* avec sa chancellerie et une suite importante (on parle de 3000 personnes dans ses déplacements).

1336, juin :

Acte royal de délimitation de la *Châtellenie de Courtenay*, alors à la reine *Jeanne de Bourgogne* (J 167 n° 12). Elle est marquée par « le moulin de *Quoaubert*, puis le fil de l'eau²⁰, le lieu appelé *La Fontaine Martinem* (ou *Martaïem* en latin), passe la *Clairis* à la *rue Chièvre*, puis au carrefour dit *Croix feu Bernart*, au chemin où l'on vient de *Ferrières* à *Courtenay*, puis suit la rivière²¹, le *Cormier Poulier*, à main droite par les champs à côté du bois qui est jusqu'à la voie *Ferrières - Chéroy*, puis au carrefour de *Marchay le Franc*, la pointe du *bois du Selier* qui regarde devers l'Orient, le *bois d'Offreville*²², etc...

Divers lieux sont immédiatement identifiables : *Caubert*, le chemin *Ferrières - Courtenay*, la voie *Ferrières - Chéroy*, le *bois du Selier* (maintenant *du Cellier*), autrement dit de *la Celle*, donc du prieuré. D'autres sont plus aléatoires : la

²⁰ De la *Cléry*

²¹ *Cléry*

²² De *Forville*, vers *Pers*

*fontaine Martinem (ou Martaiem)*²³ semble bien être *La Fontaine*, la *rue Chièvre* qui est normalement la *rue des Chèvres*²⁴ serait en descendant, au Nord de *La Fontaine*, de *Bois-le-Roi* au *Liard*, la *Croix feu Bernart* aurait été au carrefour 150 mètres au nord-est du *Liard* sur l'ancien chemin *Ferrières - Courtenay*, soit 200 mètres au sud de la route actuelle *Ferrières - Courtenay*. Ce chemin suivi un moment vers l'ouest revenait à la rivière approximativement jusqu'à *la Beaujarderie*, englobant un bois qui pourrait être le *Cormier Poulie*²⁵, « à main droite », donc formant un angle très accusé, on va ensuite à travers champs en direction de la voie de *Chéroy*, ancien chemin par les *terres du Bois Planté, Les Fourneaux, Merville, Pers, Bazoches...* autrement dit en direction du bois dit maintenant « sur le chemin de *Mérinville* », suit le « carrefour du *bois de Marchay le Franc* » qui semble bien être l'ancien nom de *Beaumarchais*, l'est du *bois du Cellier* suit naturellement.

On peut profiter de cet instant pour faire le point sur plusieurs autres lieux sûrement médiévaux :

- *Les Chassins et Le Chesnoy* sont un doublet, *chassin* désignant depuis bien plus longtemps que *chesnoy* une chênaie (étant bien plus proche du celtique *cassanos*, chêne).
- *Le Crachis* n'est attesté que bien plus tard comme *Le Crachoy*, aucun rapport ni avec crachin, ni avec tous les dérivés du verbe cracher, très tardif. C'est le lieu des craches, altération de crèches, désignant étables et écuries (non les bergeries).
- *Boismilleterie*, déformation de *bois de la Mûleterie*, cour des mulets de *Corbelin*.

Les autres moulins existent, mais, sauf *Corbelin*, ils portent d'autres noms que ceux qu'ils ont finalement conservés.

A cette époque commencent aussi à fonctionner des tuileries dans les bois environnants.

1339 : Les sources décanales, bien informées, donnent à *Griselles* 509 habitants, chiffre nettement faible comparé au record de 1872 avec 933 habitants. Pratiquement toutes les paroisses rurales ont au XIV^{ème} siècle un chiffre égal à celui du record du XIX^{ème}, un tiers d'entre elles le dépassant même nettement. Manifestement à cette époque, *Griselles* n'a toujours pas de bourg à proprement parler. La communauté de *Bois-le-Roi* reste de loin la plus importante. On a déjà vu écrit pour *Bois-le-Roi* « village », on verra même « ville », rien de cela pour *Griselles* avant le XVI^{ème} siècle.

Vers 1342 :

Le revenu paroissial²⁶ est de 50 livres, chiffre imposant qui suppose de belles recettes générales. La population étant de l'ordre de 120 familles vivant avec 270

²³ Ce qui pourrait être une dérivation de *Matra*, en celtique déesse mère.

²⁴ Mais peut être aussi en pourtour forestier celle suivie par les femelles de chevreuils.

²⁵ *Polier* étant l'adjectif de *pol*, borbier, mare.

²⁶ Fabrique + cure, sans compter prieuré ou chapelles.

à 300 livres par an, un excédent de 50 livres représente déjà une forte fraction²⁷. Pour l'époque, la paroisse était aisée, comme d'ailleurs toute paroisse à résidence notable. Les jours de chasse, les habitants de *Bois-le-Roi* gagnaient le double d'un salaire normal et les retombées des dépenses de cour le cas échéant donnaient en petit, pour *Bois-le-Roi*, comme pour d'autres lieux similaires, des avantages un peu analogues à ce qu'en ont tiré en plus gros et plus longtemps *Chantilly*, *Compiègne* ou *Fontainebleau*.

1343, août :

Philippe VI de Valois accorde à *Pierre (Le Bègue) de Villaines*, chevalier du *Pithiverais*, maître des requêtes du Palais, le transport des droits d'usage qu'il possédait en forêt de sa maison (forte) de *Bois-le-Roi* à celle de *La Boutière*²⁸. *Pierre Le Bègue de Villaines* est gendre de *Pierre de Machau* et sera en 1345 commissaire aux francs fiefs et nouveaux acquêts dans les bailliages de *Sens* et de *Bourges*. Il y a lieu de croire que sa descendance a fourni un compagnon illustre de *Duguesclin*, tant en France qu'en Espagne et a conservé *Vaugouard* et *Bois-le-Roi* jusqu'à la fin du siècle.

1358 : La garenne royale trop étendue pour le nombre de chasses (royales et des officiers royaux) qui diminue depuis *Philippe IV*, les habitants du pourtour de la forêt, dont ceux de *Griselles*, versent une indemnité pour le rachat d'une partie de la garenne et sa réduction.

En fait, l'indemnité ne parviendra jamais à destination. En occupant *Château-Landon* au printemps, les Anglais l'ont saisie.

La Guerre de Cents ans, débutée en 1337, fait son apparition dans le *Gâtinais* neuf ans seulement après la Peste Noire qui, comme ailleurs, a fait disparaître un tiers de la population en un trimestre (fin printemps - début été 1349).

L'été, pendant le vain siège de *Montargis* par *Chandos*, les routiers malmènent et pillent sérieusement *Amilly*, réduisent *Paucourt* en cendres, avant de se replier à *Paley* (sans doute par la vallée du *Loing*, car *Fontenay* et *Chevannes* sont durement touchées). *Ferrières*, pour ne pas subir le même sort, est contrainte de payer rançon à « ceux de *Paley* ».

Fin octobre, une autre troupe, venue de *Châteauneuf sur Loire* par *Châtillon sur Loing*, commandée par *Robin Knowles* s'installe pareillement à *Chantecoq*. C'est elle qui a dû assaillir *Griselles* en novembre, avant que *Ferrières* consente une nouvelle fois à payer rançon à « ceux de *Chantecoq* » qui début 1359 vont plus à l'est.

1359, 9 février :

Lettre de rémission accordée par le dauphin *Charles* (futur *Charles V*), au nom

²⁷ Et il y avait d'autres excédents utilisés en investissements, voyages, impôts, transactions immobilières, etc...

²⁸ *Le Boutoir*, en fait *Vaugouard*.

de son père le roi *Jean II le Bon*, prisonnier en Angleterre, aux habitants de *Ferrières* pour avoir payé successivement rançon à « ceux de *Paley* » et à « ceux de *Chantecoq* ». La lettre reconnaît que les habitants de *Ferrières* ont ainsi traité avec les ennemis anglais pour sauvegarder « la ville et banlieue de *Ferrières*²⁹, pour obvier³⁰ et eschiver³¹ plus grand péril ».

Au moment de la lettre, les garnisons (très amoindries) de *Paley* et de *Chantecoq* agissent toujours. Au voisinage, « nul n'y ose bonnement demeurer et habiter », ajoute le dauphin, « le dit pays demeure comme désert et sans labourage ».

C'est assurément à ce moment qu'a été détruite l'église qui a donnée son nom (*ecclesiola*) à *Griselles*, ainsi que le château de *Courvilaine*. Les dégâts semblent avoir été moindres au château du bourg et plus légers encore à *Bois-le-Roi*. Mais évidemment on ne peut faire d'inventaire complet. Les habitants devaient s'être réfugiés derrière les murs de *Ferrières*. Les autres invasions de cette génération en *Gâtinais* (1360, 1370, 1380) n'ont pas concerné le secteur de *Griselles*.

1365 : *Duguesclin* achète le départ de la garnison de *La Selle sur le Bied* où s'est réfugié le dernier reste de « ceux de *Chantecoq* ».

1369 : Les comptes du doyen de *Ferrières* donnent un bilan qu'on peut considérer comme convenable pour le temps de la paroisse de *Griselles*, à la différence de bien d'autres même voisines, bien plus sévèrement touchées (*Chevannes*, *Rozoy*, *Courtemaux*, *Chantecoq*, *Amilly* par exemple). La négociation contre rançon organisée par les habitants de *Ferrières* a donc été bénéfique pour *Griselles*.

1370 et 1372 :

Renouvellement et confirmation des droits d'usage des habitants de *Bois-le-Roi* par le *duc d'Orléans*, frère de *Charles V* et son maître des Eaux et Forêts. C'est le signe précoce pour l'époque que la communauté est bien vivante (et sans doute pratiquement indemne).

1375 : Mention de « la *tour de Bois-le-Roi* » pour désigner le donjon du château seigneurial (c'est le signe qu'il n'a sans doute pas été touché) dans le texte d'un avouant dont le nom n'est pas indiqué.

La tradition assure qu'aux mauvais moments, les gens de *Bois-le-Roi* s'étaient réfugiées au *bois des Noues*.

1380 : *Ferrières* organisée pour être la citadelle commune aux habitants de *Fontenay* et de *Griselles* lors de l'invasion de *Buckingham* qui en fait ne touche pas ce

²⁹ Formule qui concerne *Griselles*.

³⁰ Détourner.

³¹ Echapper à un...

secteur du *Gâtinais*.

1381 et 1387 :

Autres confirmations par les responsables forestiers des droits d'usage des habitants de *Bois-le-Roi*. Ces confirmations répétées, résultant des requêtes des usagers, sont exceptionnelles alors et témoignent d'une vie redevenue normale, c'est-à-dire bien inférieure à ce qu'elle était 35 ans plus tôt.

1390 - 1391 :

Comptes de la Cloîtrerie du chapitre de *Sens* : reçu pour les dîmes d'*Egriselles les Ferrières* 9 livres 12 sols. Le chapitre de *Sens* continue à exercer ses pouvoirs à *Griselles*.

1393 : Comptes du doyenné de *Ferrières* : la paroisse de *Griselles* fonctionne normalement, le curé en est *Guillaume de Bléquancourt* (sans doute un picard ou un champenois). Dès ce moment sûrement, mais vraisemblablement depuis une trentaine d'années, la chapelle du château est devenue centre paroissial. D'où le patronage double *Saint Aignan / Saint Jean Baptiste*, le premier de l'ancienne église, le second de la chapelle devenue paroisse.

Toujours curé d'*Egriselles les Ferrières* en 1394-1395, *Guillaume de Bléquancourt* est simultanément doyen du doyenné du *Gâtinais* (*Lorris, Château-Landon*) et on a ses comptes pour ce doyenné de sa main. On ignore quand il est mort. Il est possible, mais cela reste à prouver, qu'il ait été de la famille seigneuriale de *Griselles*, plusieurs familles en « court » ayant été introduites dans le secteur par des alliances des *Machau* (*Toutencourt* à *Paucourt, Auberchicourt* à *Montcresson, Flixencourt* ailleurs).

Quant à la crypte (bouchée en 1851), elle peut avoir été aménagée (créée) comme beaucoup d'autres en la région pour que des gens, ou du moins leurs biens, soient cachés en cas de nouvelle invasion anglaise.

Autour de 1400 :

Développement de la branche des *Le Hongre* devenus seigneurs de *Villeneuve la Dondagre* où leur ancien fief porte toujours le nom de *La Hongrie*.

1402, 11 octobre :

Isabeau de Bavière, reine de France, mais aussi ayant dans son douaire (au moins de 1393 jusqu'à 1404) le châtelainie de *Montargis* mande à son premier échanson, *Symon du Mesnil-Symon*, suite à une supplique des habitants de *Bois-le-Roi* « *enclavée en notre forêt de Paucourt* » auxquels on avait interdit de faire pacager leurs porcs (alors que chaque chef de ménage avait droit à 2 porcs en forêt du 29 septembre au 30 novembre), « *comme ils sont pauvres gens qui, sans l'usage de nostre dicte forest, ne pourraient vivre pour les*³² *dommaiges que*

³² A cause des...

leur font les bestes sauvages d'icelle³³ qui, leurs labouraiges gastent et destruisent ». Elle a avisé son conseil que « vous laissez et souffrez³⁴ chascun mesnagier de la dicte ville (puisse) mettre et tenir 2 pourceaux en nostre dicte forest par le temps et la manière accoutumée ».

L'acte de la reine est suivi d'une lettre d'exécution de *Symon du Mesnil-Symon*, maître des Eaux et Forêts de la reine en ses terres du *Gâtinais*, que « chascun en doit soy³⁵ ne leur soit donnée par le concierge et (ses) sergens aucun empêchement ».

Il faut se rappeler qu'*Isabeau de Bavière* connaissait bien la forêt de *Paucourt* où elle avait envoyé son mari, après sa première crise de folie en 1392, faire une cure de chasse frénétique d'un mois d'affilée à l'automne de cette année.

1403, 29 octobre :

Autre mandement d'*Isabeau de Bavière* à son premier échanson, *Symon du Mesnil-Symon*, « maître de nos Eaux et Forêts, et au Concierge ou garde de nostre forest de *Paucourt* ». Elle rappelle que « passé a 2 ans³⁶, nous eussions envoyé nos améz et féaulx messire *Loys de Villiers*, chevalier et maître de nostre hostel, et maître *Guillaume Le Madre*, nostre secrétaire, en nostre terre de *Montargis* pour veoir l'estat et gouvernement d'icelle³⁷... et qu'ils eussent trouvé que les habitants de la ville ou hamel³⁸ de *Bois-le-Roy* avaient abusé d'un usage et pasturage, spécialement en ce qu'ils avaient mis plus de pourceaux qu'ils ne devaient, et pour ce³⁹, ils leur eussent interdit et défendu le dit usage jusqu'à ce qu'ils aient congé⁴⁰ de nous ; pour laquelle chose⁴¹ iceulx habitants⁴² se sont traiz⁴³ plusieurs fois devers nous, dont à *Paris*⁴⁴, nous rappelant que d'ancieneté ... ils avaient des droits ... mais que toutefois s'il plaist à notre sire le Roy ou à nous de chacier⁴⁵ en la dicte forest, ils sont tenus d'estre à la chace sans aucun gaiges ou salaire avoir, fors⁴⁶ 2 deniers de paier par jour⁴⁷, et si⁴⁸ sont moult⁴⁹ grevez et dommages par les bestes de la dicte forest qui gastent et mangent leurs labouraiges ».

³³ De cette forêt.

³⁴ Acceptiez que...

³⁵ Chacun des habitants en ce qui le concerne.

³⁶ Il y a deux ans.

³⁷ De cette terre.

³⁸ Hameau.

³⁹ Et que pour ce motif.

⁴⁰ Autorisation.

⁴¹ Interdiction.

⁴² Ces habitants.

⁴³ Sont venus.

⁴⁴ Ce qui suppose pour l'époque des moyens.

⁴⁵ Chasser.

⁴⁶ Sauf.

⁴⁷ Les actes ordinaires portent 3 deniers.

⁴⁸ Ainsi.

⁴⁹ Beaucoup.

Le mandement se termine en enjoignant « *que vous leur délivriez ces lettres !* », autrement dit que cette affaire cesse. Il faut dire que les usages étaient devenus excessifs et que les officiers forestiers, défenseurs de la forêt, étaient très stricts sur l'étendue des usages concédés.

En fait, les habitants de *Bois-le-Roi* ont bénéficié en la circonstance de l'intervention de l'ancien concierge, *Guérin de Filemain*, seigneur des Bourses (*La Selle en Hermois*).

1406, 7 septembre :

Acte R1 1048. Information sur le droit d'usage en forêt de *Paucourt* prétendu par les habitants de la ville de *Bois-le-Roy*⁵⁰. Un fait nouveau est intervenu : en 1404, la châtellenie de *Montargis* est passée d'*Isabeau de Bavière* à *Louis, duc d'Orléans*, frère du roi, dont l'administration sérieuse veut faire le point sur les usages (devenus excessifs), d'où cette information pour le cas de *Bois-le-Roi*.

Le compte-rendu en est donné par *Guérin de Filemain*, écuyer, lieutenant de *Pierre Douart*, établi par *Robert de Corquilleroy*, seigneur de *Vassy*, maître requêteur des Eaux et Forêts du duché d'*Orléans*.

Il s'avère par cette information⁵¹ menée par *Robert Bichon*, conseiller du duc, *Pierre de Blois*, substitut et *Jean Drugon*, tabellion de *Montargis*, le 9 février 1406 à *Montargis* que les habitants de *Bois-le-Roi* avaient un droit de bois sec de ramassage pour le chauffage et un droit de bois vert « depuis la *Queue Charbonnière* ou taille des *Gouins*⁵² par *Feuilleboy l'abbé* ou *Belle Lance*⁵³, puis le *Vaux du Grès*⁵⁴, la *Belle Mardèle*⁵⁵, les *Noës de Caubert*⁵⁶, la *vallée de pré Forte* à *Place Pelée*⁵⁷, *Chandonné*⁵⁸, la vente *Guiot Vaillant*⁵⁹, la *Charmée de La Chapelle*⁶⁰ et les *Tailles de La Chapelle*, jusqu'à la *Noë aux Nonnains*⁶¹ et au *Vau des Amillois*⁶² ». C'était là une surface immense, l'ancienne extension en forêt de ce qui était du ressort de *Bois-le-Roi*.

⁵⁰ Noter la répétition du mot « ville », la communauté de *Bois-le-Roi* a toujours été importante dans *Griselles*. En 1940, elle comptait 224 habitants sur les 562 de *Griselles*.

⁵¹ Enquête publique.

⁵² *Queue de l'Etang*.

⁵³ La réserve est déjà signalée au XII^{ème} siècle.

⁵⁴ Nom de la *Pierre du Gros Vilain*.

⁵⁵ *Mardelle Carrelée*.

⁵⁶ *Les Noues*.

⁵⁷ Ancienne motte de *Cotrangis*.

⁵⁸ *Champ Donné*.

⁵⁹ Vers le *Marchais Fleury*.

⁶⁰ *La Chapelle Saint Sépulcre*.

⁶¹ Aux *Dominicaines*.

⁶² Val du *Fondreau* en amont du *Gros Vilain*.

Les habitants de *Bois-le-Roi* ont aussi l'usage de faire de la paisson « jusqu'à la vallée qui vient de *La Chapelle Saint Sépulcre* et ce jusqu'à *Beaumont* »⁶³, c'est-à-dire de faire paître leurs animaux tant que les tailles n'ont pas 7 ans, mais avec interdiction aussi dans le *Quart denier* de *Belle Lance* du 19 septembre au 30 novembre, période où partout ailleurs la paisson est autorisée, limitée à 2 pourceaux par pâtre. Tous les déclarants venus témoigner au nombre de 20 reconnaissent ces droits traditionnels des habitants de *Bois-le-Roi*.

Parmi ces déclarants, certains intéressent *Griselles*. Citons :

- *Symon de Lymons*, bûcheron de *Paucourt*, qui a été garde-porcs du Concierge qui précise que « les habitants qui édifient une maison nouvelle à *Bois-le-Roy* doivent payer à la fête du Concierge le denier-fête de 3 sols 6 deniers, mais seulement s'il y a de bonnes chasses ».
- *Belon*, femme d'*Etienne Le Long*, 48 ans, qui gardait les pourceaux à 8 ans à la ville et non paroisse⁶⁴ de *Bois-le-Roi*, votait bien les habitants du lieu, devait demander congé⁶⁵ aux sergents pour faire paître. Les habitants étaient mandés de chasser quand le *duc d'Orléans* chassait (entre 1344 et 1375).
- *Thévenin Guénart*, le doyen, 90 ans, laboureur de bras. « Je suis né au hameau de *Bois-le-Roy*, j'y suis resté 16 ans, puis j'ai été un moment à *Ferrières*, ensuite j'ai vécu 8 ans à *Griselles* et depuis je réside à *Ferrières* ». Donc né vers 1316, à *Bois-le-Roi* jusque vers 1332, puis à *Ferrières*, sans doute les 8 ans à *Griselles* sont avant 1358 et il y est resté. Il précise qu'en mai l'interdiction vise à protéger faons et biches et que le denier-fête est de 7 sols si la maison est grande (2 foyers). Ses souvenirs remontent bien avant la guerre de Cent ans.
- *Jehanne*, femme de *Thévenin Chadeux*, 58 ans, née au hameau de *Bois-le-Roy*, gardait les pourceaux de son père, mariée à 18 ans à *Ferrières*⁶⁶, y est restée.
- Un autre qui n'est pas de *Griselles* précise que les gages de sergent sont bons, 12 deniers par jour.
- *Jean Barbier*, 60 ans, laboureur de bras au *Petit Columeau* de *Fontenay*, a vécu 30 ans de sa vie à *Bois-le-Roy*.
- *Gilles Sault*, 41 ans, laboureur de bras à *La Selle sur le Bied*, né et vivant à *Montargis*, a vécu 18 ans à *Bois-le-Roy* de 1385 à 1403.
- *Jean Chandonné*, 36 ans de *Griselles*.
- *Thibaut Dève*, 66 ans, de *Griselles*, né au hameau de *Bois-le-Roy*, y a gardé les pourceaux de la communauté pendant 2 ans⁶⁷.

⁶³ Donc au cœur de la forêt.

⁶⁴ Détail significatif.

⁶⁵ Autorisation.

⁶⁶ Donc vers 1356.

⁶⁷ Dans leur langage, les gens disent « monter à *Bois-le-Roy* » pour y aller.

- *Perrin Bonnet*, 40 ans, laboureur de bras, il habite à *Griselles* le hameau des *Hays*. Il y a 22 ans, il demeurait à *Bois-le-Roy*, en garde le troupeau. Lui succédèrent *Chandonné*, puis *Jean Henriot* l'aîné.
- *Guillot Ferry*, 60 ans, laboureur de bras à *Griselles*, gardait le troupeau de *Bois-le-Roy* il y a 30 ans, donc avant *Bonnet*.
- *Jean Venon*, 40 ans, laboureur de bras à *Griselles*. Il y a 20 ans, il habita *Bois-le-Roy* pendant 3 ans.
- Un autre (pas de *Griselles*), sergent en forêt, y a été bûcheron, fendeur et doleur de bois depuis 46 ans⁶⁸.
- *Etienne Vié*, 60 ans, conseiller en Cour Laye⁶⁹, vivant à *Montargis*, est né à *Bois-le-Roy* et y est resté jusqu'à 18 ans.
- *Guérin de Filemain*, enfin, rappelle qu'il a été Concierge depuis 1353 pour le duc *Philippe d'Orléans*⁷⁰, puis ayant d'autres fonctions à *Ferrières*, est demeuré depuis lieutenant du Concierge.

On a ainsi la première liste d'habitants de *Griselles*. Le Concierge n'apparaît pas qui, pourtant, va concerner *Bois-le-Roi*, car cette même année 1406 le château de *La Salle* à *Paucourt* disparaît complètement dans un incendie⁷¹.

1407, septembre :

Conclusion de ces épisodes étalés sur 5 ans, le duc d'*Orléans*, *Louis*, confirme la charte favorable aux habitants de *Bois-le-Roi*, deux mois avant d'être assassiné par *Jean sans Peur*.

1408 : Le doyen de *Ferrières* signale que la paroisse de *Griselles* fonctionne de nouveau normalement et donne des indications chiffrées impliquant que *Bois-le-Roi* est plus important numériquement que *Paucourt*.

1410 : Le concierge *Pierre Douart* (dont la mère est une *Corquilleroy de Chêne-Arnoult*) habite le château de *Bois-le-Roi* depuis l'incendie de *La Salle*. Son fils *Simon* reçoit la tonsure⁷² en l'église de *Griselles*⁷³.

⁶⁸ Soit depuis 1360.

⁶⁹ Juridiction.

⁷⁰ Donc jusqu'en 1375.

⁷¹ C'était sa résidence.

⁷² Cela se passait vers 13 ans sans engagement définitif.

⁷³ Ce qui suppose une visite épiscopale.

- 1414 :** Mort d'*Etienne Belart* (relativement aisé) de *Griselles*. *Guillaume Le Flamant*, prêtre, en l'absence d'un curé effectif, est fermier des recettes des (sic) églises de *Griselles*, recette se montant à 8 livres à la Saint Rémy.

Cette même année, est assassiné à la *Pierre du Gros Vilain*, *François II d'Auberchicourt*, seigneur de *Montcresson*, gouverneur de *Nemours* pour le *duc de Bourbon*, revenant de *Nemours* à *Montcresson* par *Bois-le-Roi*⁷⁴, assassiné sur ordre de *Jean sans Peur*⁷⁵. D'où l'épisode du Chien de *Montargis* qui fait déterminer le coupable en novembre. *D'Auberchicourt* savait que *Jean sans Peur* avait tenté d'enlever le roi l'année précédente et qu'*Isabeau de Bavière* n'était pas complice, contrairement à ce qui avait été répandu par le *duc de Bourgogne*.

Isabeau de Bavière qui avait encore la châtelainie de *Château-Landon* avait rédigé encore une chartre pour *Ferrières* en 1416.

- 1417 :** *Jean sans Peur*, ayant enlevé *Isabeau de Bavière* à *Chartres*, dîne, soupe et gîte à *Ferrières* le mardi 7 décembre au soir, dîne, soupe et gîte à *Courtenay* le mercredi 8 décembre au soir » d'après ses comptes, emmenant à la sauvette *Isabeau de Bavière* avec lui. Ils sont donc passés alors à *Griselles*.

- 1421 :** La guerre étant redevenue active en notre région depuis juin 1418, la chevauchée du roi d'Angleterre, *Henry V de Lancastre*, de *Châteauneuf sur Loire* à *Villeneuve sur Yonne*⁷⁶, une des plus terribles de la guerre, épouvante largement la population.

Dès ce moment, les écarts et même parfois les bourgs ruraux se vident, les habitants se réfugient derrière les remparts de villes murées les plus proches⁷⁷.

- 1422 :** Dernière mention de la « maladrerie d'*Esglinoles* », citée depuis 1310, recevant des aumônes sur la cassette particulières des rois de France, régulièrement citée dans les listes de maladreries entre celle du *Bignon* et celle de *Glandelles* (à *Souppes*). Il ne fait pas de doute qu'elle était à *Griselles*, étant en doyenné de *Ferrières*.

Toute maladrerie étant proche de l'eau, souvent même dotée d'un moulin, c'est le long de la *Cléry* qu'il faut chercher son site. Le seul possible, rappelant son nom, est *Boismilleterie*, les gens appelant *mallet* ou *maletterie* une maladrerie. *Bois* peut résulter aussi bien de *boe*, *boue*, *bed* ou *bief* que de *bois*.

Plus tard, la graphie laisse croire que les gens ont dit un temps *Boismuletterie* comme si le lieu avait été utilisé comme écurie de mulets pour le moulin de *Corbelin*.

⁷⁴ Chez le Concierge.

⁷⁵ Le duc de Bourbon étant des ses cousins le plus hostile à Jean sans Peur.

⁷⁶ Passant nettement plus au sud.

⁷⁷ Ainsi *Griselles* à *Ferrières*.

Mais cette maladrerie est nettement plus ancienne que 1310. D'abord pratiquement toutes les maladreries ont été fondées avant 1230, après ce sont des hôtels-Dieu. Plus précisément, les 4/5^{ème} des léproseries maladreries ont été fondées sous le règne de *Louis VII* qui, après la 2^{ème} croisade, s'est fait le propagateur assidu de leur système visant à séparer les contagieux des habitants.

Ici, à côté de son château de *Bois-le-Roi*, il est certain que cette maladrerie résulte de son initiative, d'autant qu'elle touchait des aumônes prises sur la cassette particulière des rois de France, ce qui indique une origine royale⁷⁸. Avec rente à l'appui dont le versement a continué sous ses successeurs. Sa mention disparaît après 1422 en raison justement de la nouvelle vague de guerre, de destructions et d'abandon des lieux.

1427, septembre :

Coupeure du *Gril de Corbelin*. Assaillis par les Français, après leur échec de *Montargis*, les Anglais coupent les ponts pour être à l'abri d'une poursuite qui, en fait, s'arrête à la sortie nord-est de *Ferrières*.

La maladrerie a pu de plus être mise à mal en cette circonstance. *Griselles* a sûrement souffert tant par ses habitants réfugiés dans *Ferrières* que pour ses bâtiments sans protection contre la hargne d'une armée ennemie vaincue et en retraite vers *Diant*.

1429 - 1430 :

Comptes de la Cloîtrerie du chapitre. Dîmes à *Egrisses les Ferrières* : « néant pour la guerre ».

1433, à partir de juin :

Nouvelle menace quand *François de Surienne* dit *l'Argonnais* occupe par surprise pour plusieurs années *Montargis*. La population est assez bien protégée par *Jean du Pestilz*, gouverneur de *Ferrières*.

1436 : Mesures sévères dans les environs de *Montargis* pour empêcher *Surienne* de se ravitailler. *Griselles* est sans doute dans le périmètre des cultures détruites.

1441 : Comptes du doyenné de *Ferrières* : intronisation d'un curé dont le nom n'est pas donné à *Griselles*, vacante jusque là.

1443 : La situation reste si difficile, quoique toute guerre se soit éloignée du *Gâtinais* depuis 1437, que le gros des habitants reste à *Ferrières* et que de fait il y a vacance bien que le curé soit mentionné en 1444.

⁷⁸ Ce qui est rare.

1448, 23 juillet :

Aveu par *Antoine Turpin de Crissé et de La Grésille*, de la *vicomté de Fessard*, du péage du chevalier à *Montargis* ($\frac{1}{4}$ du péage de *Montargis*) et de « *Bois-le-Roi* sur le rain⁷⁹ de la forêt de *Paucourt* ». On ne peut établir avec certitude, malgré le chartrier des *Turpin de Crissé*, toujours existant une suite familiale certaine entre les *Le Bègue de Villaines* ou les *Douart* d'une part, et les *Turpin de Crissé* pour *Bois-le-Roi*.

1451 : Compte du doyenné de *Ferrières* : la paroisse marche convenablement et a donc été au moins en partie repeuplée⁸⁰.

Décès de la femme de *Jean Régnier* et de la femme de *Jean Jossée*⁸¹ de *Griselles*.

1460 : Compte du doyenné de *Ferrières* : il note la recette tirée traditionnellement de la vente du lit du curé, défunt l'année précédente et mentionne, sans le nommer, l'intronisation d'un nouveau curé de *Griselles*.

1464 : Mêmes comptes : état financièrement satisfaisant de la paroisse de *Griselles*. Elle semble avoir plus pâti matériellement qu'avoir perdu en habitants.

Vers 1465 :

Un *Jean Le Hongre* est sergent féodal de la seigneurie de *Montargis*. On peut dater de ce temps la *Cour des Hongres* à *Bois-le-Roi*.

Avant 1485 :

Mort d'*Etienne Le Hongre*, fils de *Jean Le Hongre* précité.

1486, 29 avril :

Jean du Bouscher, écuyer, à cause de son épouse, *Jeanne Bauer*, avoue la *vicomté de Fessard* et « *Boy-le-Roy* », ainsi que la rivière et péage de *Montargis*. Ces poitevins relativement voisins de *Turpin de Crissé* tourangeaux doivent être leurs héritiers suite à une alliance.

1489 : Lors de la visite décanale, le doyen de *Ferrières*, visiteur, est reçu en l'église de *Griselles* par le vicaire du lieu. Il dit de cette église qu'on est en train de la « *renovaré*⁸² ».

⁷⁹ Rain = orée.

⁸⁰ En bonne partie par des émigrants.

⁸¹ Relativement aisés.

⁸² Rénover.

- 1490** : Lettre d'inhumation pour *Jean Poisson*, mort intestat.
- 1491** : Lettre d'inhumation pour *Jean Le Rouge*, mort intestat (probable origine de *La Maison Rouge*).
- 1490** : Lettre d'inhumation pour le fils de *Jean Moreau*, mort intestat.
- 1498, 6 janvier** :
Nouvel aveu de *Jean du Bouscher*, à cause de son épouse, pour les mêmes fiefs dont *Bois-le-Roi*.
- 1498** : Décès de *Jean Vyer* et de la veuve de *Jean Soyer* (relativement aisés), de *Griselles*.
- 1500** : Lettre d'inhumation pour *Guillaume Josset*, mort intestat.

Arrivé à ce changement de siècle, on peut faire un certain bilan. D'abord plus facilement qu'ailleurs, vues les moindres pertes, la campagne de *Griselles* a pu se repeupler (parfois en changeant les noms).

Des reconstructions et agrandissements : pont de *Corbelin*, châteaux, églises, moulins ont été entrepris. Soit qu'il ait utilisé d'anciens murs du château de *Bois-le-Roi*, soit que ce dernier ait été restauré à cette époque, l'actuel château de *Bois-le-Roi* conserve des épaisseurs, des passages internes qui ne peuvent être postérieurs à 1500.

Le cartulaire, très léger, du prieuré de *La Ronce* est conservé pour la période 1495-1725 bien que *Flotin* en ait conservé la collation au moins jusqu'en 1781.

En 1495, la chapelle existe qui a été construite de nouveau, mais à un autre emplacement, celui-ci gardant le nom de *La Chapelle*.

Sans doute, à proximité, vraisemblablement à la *Petite Ronce*, y avait-il une demeure pour le desservant. Mais il n'y eut plus de bâtiment prieural. Les visiteurs des prieurés dont on a les comptes-rendus ne s'arrêtent pas à *La Ronce*, ni en 1510, ni en 1512...

- 1502** : Décès de *Jean Soyer*, fils de l'homme précité (relativement aisés), de *Griselles*.
- 1505** : Mentions de *Jean Chapuset*, laboureur à *La Ronce*, de *Jean Fenery*, vannier à *Bois-Le-Roi*, d'*Aymé Jousset*, meunier sans précision de lieu, et de *Bertrand Parnault*, charbonnier à *Bois-le-Roi*.

1510 : Comptes du doyenné de *ferrières* : les recettes paroissiales accusent une très importante augmentation⁸³ suggérant une forte croissance de la population de *Griselles* et de ses moyens. Il faut dire qu'à l'époque les paysans ont un niveau de vie qu'ils ne retrouveront pas avant le XIX^{ème} siècle.

1513 : L'église de *Griselles* est successivement réconciliée⁸⁴ puis le 28 juin, sa restauration et son agrandissement étant achevés, la dédicace en est faite par le Révérendissime père⁸⁵ et par *Jean de Medine*, vicaire général de l'archevêché de *Sens*, d'ailleurs cousin de l'archevêque *Tristan de Salazar*.

Datent de ces travaux alors achevés le collatéral de gauche que l'église n'avait pas auparavant et les trois travées irrégulières, ce qu'on ne retrouve guère avant le début du XVI^{ème} siècle.

Implicitement la collation est désormais alternance entre l'abbé de *Ferrières* et l'archevêque de *Sens*. Le temps de la collation (en partie) par la Cloîtrerie du chapitre de *Sens* a donc cessé entre 1430 et 1512.

Le lendemain 29 juin, a lieu une cérémonie exceptionnelle alors dans une église rurale : celle de la tonsure de 43 adolescents de la région par un autre vicaire général de l'archevêché de *Sens*, *Jean Miseratione*⁸⁶, sans doute d'un des ordres issus de *Saint François d'Assise*⁸⁷.

Parmi les 43 tonsurés, un seul de *Griselles* : *Antoine Innocent*.

1513 : Lettre d'inhumation de *Jean Certain*, mort intestat.

Lors de la cérémonie de tonsure à Saint Eloy de *Ferrières*, figurent deux adolescents de *Griselles* : *Symon Jourdin* et *Amat Faphe*.

1514 : Un acte montre que *Jeanne du Bouché* (fille de *Jean du Boucher* et de *Jeanne Bauer*) possède toujours *La Noue Caubert*, fief de 462 arpents et donc implicitement de *Bois-le-Roi*, alors que la *vicomté de Fessart* est allée dès 1505 aux *Longueau*.

1521 : Lettre d'inhumation de la veuve *Désiré Georges*, morte intestat.

1525 : Au plus tard à cette date, mais sans doute quelques années avant, la famille poitevine de *Rogres* acquiert de *Jeanne Bouché* les trois seigneuries de *Langlée*, de *Boulogny* et de *Bois-le-Roi* par échange avec leur grande seigneurie de *Berlandières en Poitou*.

⁸³ Multiplication en réalité.

⁸⁴ Peut être suite à quelque incident ayant fait couler du sang dans l'édifice.

⁸⁵ L'abbé de *Ferrières*.

⁸⁶ *De la Miséricorde*.

⁸⁷ Comme d'ailleurs *Jean de Medine*.

Ce sont certainement les *Rogres* qui ont achevé le réaménagement de *Bois-le-Roi* sous *François 1^{er}* avant de se fixer de préférence à *Bromeilles*.

Mention de *Jean Bonvalin*, laboureur à *Ambreville*, de *Jean Girard de Griselles*, de *Symon Georges* (ou *Georger*) au *Bois Thierry* avec maison à *Bois-le-Roi* sur « la grande rue de *Bois-le-Roi* » en consive du seigneur de *Langlée*, de *Henri et Jean Le Hongre*, de *Bois-le-Roi*, héritiers de *Julien Le Hongre*, de *Pierre des Roches*, écuyer, seigneur d'*Ambreville*, d'*Edme Tocet*, marchand à *Griselles*.

1528 : Procès entre *de Rogres* et les habitants de *Bois-le-Roi* qui avaient accrus leur emprise en extension d'usages. Ils sont battus en Cour de justice, sauf à propos des 100 arpents contestés du *bois des Noues*.

1529, avril :

Suite à cette affaire, ils obtiennent confirmation de leurs usages revenus aux normes habituelles de *Renée de France*, châtelaine de *Montargis*.

1533 : La geôle, la sergenterie (avec pressoir) de *Bois-le-Roi* est baillée par des officiers de la châtellenie de *Montargis* 60 sols parisis à *Barthélémy Hirellé*. De même, ces officiers baillent le scel aux écritures de la prévôté de *Bois-le-Roi* 22 sols parisis à *Jean Godin*. Evidemment toutes ces institutions (prevôté, scel, sergenterie et prison) existaient depuis très longtemps à *Bois-le-Roi*.

1544 : Mentions de *Jean Babellin* de *Bois-le-Roi*, de *Savaryn Deauldyneau* d'*Ambreville*, de *Guillaume Bergeron*, laboureur à *Griselles*, de *Mathurin Corrillon* de *Griselles*, de *Gérard Landru*, de *Griselles*, de *Jean Lebrung* de *Griselles*, d'*Archambault Le Hongre* à *Bois-Le-Roi*, de *Guillaume Martin*, meunier au moulin de *Griselles*, de *Martin Menant*, maréchal à *Bois-le-Roi*, de *Martin Menant*, maréchal à *Bois-le-Roi*, de *Pierre Petit* de *Bois-le-Roi*, de *Christophe de Sainctray*, écuyer du *Révérendissime cardinal de Tournon*, abbé de *Ferrières*, de *Jean de Sainctray*, concierge de la forêt. Sont signalés aussi le vignoble du *Jarrier* de *Griselles* (dont *Babellin*, *Corrillon*, *Landry* et *Menant* sont des exploitants), *La Borde d'Ambreville*, le chemin de *Ferrières* à *Crachoy* qui longe aussi des vignes et qui tient à la rue *Poislon* à *Ferrières* à son point de départ. Déjà les *Rogres* préfèrent *Bromeilles* à *Bois-le-Roi*.

1545 : Mentions de *Benoist Charron* à *La Fontaine*, de *Guillaume Martin*, meunier au moulin de *Griselles*, de *Girard Olivier*, cardeur à *Bois-le-Roi*. Malgré leur caractère irrégulier, ces indications impliquent une activité certaine, assez diversifiée même. Ce sentiment de progression est confirmé par l'acte suivant :

Début 1545 (JJ 257, n^o 9 et 10), l'abbaye de *Ferrières* à l'occasion des pèlerinages et rassemblements alors très fréquents voulant ne pas être trop envahie par les marchands, les habitants de *Griselles* obtiennent de *François 1^{er}*

d'une part d'avoir dans leur bourg un marché hebdomadaire et deux foires annuelles, mais d'autre part⁸⁸ la permission de doter leur bourg de fortifications, c'est-à-dire d'un rempart, même ne contenant qu'une surface protégée relativement limitée. Donc comme toutes ces autorisations ont été mises en pratique⁸⁹, *Griselles* qui jusque là n'est pas mentionné une seule fois comme bourg, doit en fait sa naissance comme tel à cette décision de *François 1^{er}*.

Evidemment, le dossier, sans doute épaulé par le cardinal *de Tournon*, suppose que la population de *Griselles* était alors à un certain niveau, des maisons ayant dû se grouper autour de l'église et de l'ancien château.

1548 : La famille *du Chesne*, originaire de Gascogne, puis de *Montargis*, devient titulaire des fiefs du moulin de *Griselles* et de *La Martinière* (apparemment de *Griselles* plutôt que de *La Selle-en-Hermois*). Elle le restera jusqu'en 1641.

1550 : Mise au point au milieu du siècle : rien ne mentionne encore sous son nom ultime le moulin *des Aulnes*. On dit encore le moulin de *Griselles*, mais la famille *Tocet* est déjà en place...

1551 : Le doyen inflige une amende à *Jean Le Hongre*, sans doute *fabricien* ou *marguillier*.

1559 : Confection d'un terrier de *Bois-le-Roi* par les *Rogres de Bromeilles*.

1559, 27 novembre :

Fondation de la chapelle *Notre Dame du Secret et de Bonne Nouvelle* par *Marguerite Soulas*, veuve de *Raymond du Chesne* (chapelle au bourg ou dans un de leurs deux fiefs ?).

1550 - 1560 :

Série de renouvellements des privilèges en forêt de la communauté de *Bois-le-Roi*.

1562, avril / juillet :

Pas de passages armés connus à *Griselles*, mais il y a eu des raids huguenots anarchiques au printemps et au début de l'été ainsi que fin octobre - début novembre. Rien de certain alors pour *Griselles*.

1564 : *Odet de Coligny*, cardinal abbé de *Ferrières*, loue le moulin de *Corbelin*.

⁸⁸ Car ni l'un, ni l'autre à l'époque ne sont autorisés dans une ville ouverte, sans enceinte pour protéger marchands et marchandises de toute surprise.

⁸⁹ Toujours dans l'année même.

1567, automne :

Gabriel de Boulainvilliers, comte de *Courtenay*, et des forces protestantes venues de *Châteaurenard*, endommagent la chapelle *Sainte Venise* de *La Ronce* et en descendent la cloche qu'ils emportent.

Hiver 1567 - 1568 :

Passages de multiples petits corps allemands, suivant le cours de la *Cléry*, venant au secours de l'armée protestante de *Coligny* en difficulté en *Beauce*.

1568 et 1569 :

La tradition veut qu'à deux reprises *Griselles* ait été violentée par les troupes protestantes de *Condé* opérant contre *Ferrières*. En fait *Condé* était en *Poitou*.

Ce ne sont donc que des corps assez subalternes qui ont opéré :

- en août 1568 car on sait qu'il y avait des réfugiés de *Griselles* à *Montargis* le 10 août 1568,
- et en août 1569 quand il y a eu réellement escalade de *Ferrières* par le *bois des Glands* par un groupe d'authentiques brigands, dont, de la région, *Gabriel de Boulainvilliers* précité et le *chevalier du Boulay* (à *Souppes*).

Une des deux démonstrations semble ne pas avoir atteint *Ferrières*.

1569 : *Jean Laurent*, tireur de pierres de *Griselles*, extrait pour 18 livres 15 sols tournois 300 pieds carrés de « pierre de *Griselles* » pour le château de *Montargis*, ce qui demanda 7 jours en charrettes de transport, puis de 67 livres de « pierres de *Griselles* » pour la rénovation du portail du château, suivant 5 ordres des officiers de *Renée de France*.

Mentions par ailleurs de *Julien Carcas*, laboureur à *Bois-le-Roi*⁹⁰, d'*Aignan Davau*, tixier en toile de *Bois-le-Roi*, de *Simon Devignau*, manoeuvre à *Bois-le-Roi*, de messire *Jean Le Hongre*⁹¹, enfin de *Pierre Pasquier*⁹² de *Bois-le-Roi*, en prison à *Montargis* le 31 mai.

Est cité dans le val de la *Cléry* la prairie de *La Fontaine Bairat*, *Bairet* ou *Bairo*).

1566 et 1572 :

Deux arpentages de forêt sont réalisés le 12 juillet 1566 et le 16 mars 1572, un arrêt du Parlement relatif au terrier est pris en 1570.

⁹⁰ Origine vraisemblable des *Carcas* près de *Beaumarchais*.

⁹¹ Donc un prêtre propriétaire en vallée, peut être desservant. La même année est citée la veuve de *Jean Le Hongre*, à *Paucourt*.

⁹² *Pasquier* en 1569 était en prison pour refus de payer 11 muids de grains dus aux fermiers protestants de *Ferrières* depuis plus d'un an. *Odet de Coligny* et ses fermiers étaient curieusement intransigeants sur les dîmes.

1571 : Mention de *Alexandre Festian*, marchand à *Bois-le-Roi*, d'*Edme Girard*, de *Pierre Le Hongre de Ferrières*, de *Pierre Lhomme*, de *Mathieu Soyer* vigneron, de *Gilbert Supplice*, tous de *Griselles*.

Christophe Quasy est concierge et gruyer de la forêt.

1572 : *Christophe de Sainctray* est concierge de la châtellenie de *Montargis* avec 20 livres d'appointement par an.

1575 : Convocation au ban et arrière ban de *Sens*. *Jean et Pierre Petit* dits *Clerc* sont seigneurs du fief de *Caubert*⁹³.

Les héritiers de *Thibault Bernard*, de *Ferrières*, sont seigneurs du moulin du *Liard*⁹⁴.

Maître Pierre du Chesne, avocat au Parlement de Paris, est seigneur du fief du moulin de *Griselles*⁹⁵.

Cette année, la paroisse commence à cesser de payer ses redevances ecclésiastiques vues les difficultés.

1576, mars :

Passage d'une fraction de l'armée de l'armée des lansquenets, venant au secours des protestants, au cours de leur étape (*Gy - Ferrières*).

1578 - 1607 :

Au titre de l'aliénation des biens ecclésiastiques, l'abbaye de *Ferrières*, et notamment le curé d'*Egriselles les Ferrières* ont à payer des décimes ... ou de procéder à des ventes pour les payer.

1579 : Mention d'un *Jean de Rogres*, seigneur de *Beaumoulin*, signe que les *Rogres* sont toujours à *Bois-le-Roi*.

Ce n'est qu'après que viennent les *de Cantes*, mais on n'a pratiquement rien sur *Griselles* pendant les 20 dernières années du siècle, hormis les confiscations des privilèges de *Bois-le-Roi* de 1578 et 1599.

--ooOoo--

⁹³ De très peu de valeur. En fait ce sont leurs héritiers.

⁹⁴ 12 livres de revenu. Un chemin de *Montargis* au *Liard* existait dès 1544.

⁹⁵ 40 livres de revenu.